

**TABLEAU XI**

---

**MINISTÈRE DES COLONIES**

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

---

---

**TABEL XI**

---

**MINISTERIE VAN KOLONIËN**

(UITGAVEN VAN HET MOEDERLAND)

TABLEAU XI. — MINIST. DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	a) Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »
	b) Frais de représentation . . . . .	9,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale . . . . .	2,147,250 »
3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .	25,000 »
4	Matériel. Entretien des bureaux Mobilier Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel Frais de télégrammes . . . . .	480,000 »
5	Publication du <i>Bulletin officiel</i> . . . . .	50,000 »
6	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux . . . . .	69 350 »
7	Premier terme des pensions. ( <i>Credit non limitatif</i> ). . . . .	2,000 »
8	Secours à accorder à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées ci-avant . . . . .	10,000 »
9	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc . . . . .	18,000 »
10	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	2,000 »

TABEL XI. — MINIST. VAN KOLONIEN (UITG. VAN HET MOEDERLAND).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>	
	<b>HOOFDBEHEER.</b>	
	a) Jaarwedde van den Minister . . . . .	} 1
	b) Kosten van vertoon . . . . .	
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren die aan het hoofdbeheer zijn werkzaam gesteld .	2
	Reis- en verblijfskosten en zendingen in het buitenland . . . . .	3
	Materieel. Onderhoud der bureeuen. Meubelen. Bibliotheek. Werken van onderhoud en inrichting van het ministerieel hotel. Kosten van telegrammen.	4
	Uitgave van het <i>Ambtelijk Blad</i> . . . . .	5
2,833,600 »	Verscheidene toelagen voor congressen, vereenigingen en wetenschappelijke genootschappen. Bijdrage in de kosten van Internationale Bureeuen.	6
	Eerste termijn der pensioenen. ( <i>Onbepaald krediet</i> ) . . . . .	7
	Te verleenen hulp aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulp gelden voor kosten van laatste ziekte en begravenis van ambtenaren en beambten, die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensionneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt. — Hulp gelden bij uitzondering te verleenen aan personen die niet onder de bovengenoemde kunnen gerangschikt worden.	8
	Abonnement van den advocaat van het Departement. Honoraria aan advocaten en pleitbezorgers. Proceskosten, uitgaven, boeten, enz.	9
	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begroting . . . . .	10

TABLEAU XI. — MIN. DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE II.</b>		
ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES MÉTROPOLITAINS D'ENSEIGNEMENT COLONIAL		
PREMIÈRE SECTION. — Musée du Congo belge à Tervueren.		
11	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée de Tervueren. Indemnités des membres des Commissions de surveillance et de géodesie et des savants appelés au musée . . . . .	298,500 »
12	Frais de route et de séjour du personnel du Musée, des membres des Commissions et des savants appelés au Musée. Missions à l'étranger . . . . .	7,500 »
13	Matériel en général et mobilier du Musée de Tervueren. Entretien des locaux. Bibliothèque. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Achat de collections et d'œuvres d'art. Entretien et transport des collections scientifiques. Laboratoire. Photographies. . . . .	338,000 »
14	Annales et publications du Musée de Tervueren . . . . .	20,000 »
DEUXIÈME SECTION. — Ecole coloniale.		
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	50,000 »
16	Matériel en général et mobilier de l'École coloniale. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances. Bibliothèque . . . . .	27,500 »
TROISIÈME SECTION. — École de médecine tropicale.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	60,000 »
18	Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux. Bibliothèque. Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances . . . . .	26,000 »
QUATRIÈME SECTION. — Jardin colonial de Laeken.		
19	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	46 800 »
20	Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Transport. . . . .	28,100 »
TOTAL DU TABLEAU XI (Ministère des Colonies. Dépenses métropolitaines).		. . . . .

TABEL XI. — MIN. VAN KOLONIEN (UITG. VAN HET MOEDERLAND).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	<b>TWEEDE HOOFDSTUK.</b>	
	WETENSCHAPPELIJKE GESTICHTEN IN DE METROPOOL VOOR KOLONIAAL ONDERRICHT.	
	<b>EERSTE SECTIE. — Museum van Belgisch-Congo, te Tervueren.</b>	
	Jaarweden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden van het Museum van Tervueren. Vergoedingen der leden van de Commissies van toezicht en van aardkunde en van de geleerden naar het Museum geroepen. . . . .	41
	Reis- en verblijfskosten van het personeel van het Museum van de leden der Commissies en van de geleerden naar het Museum geroepen — Zendingen in den vreemde. . . . .	42
	Materieel in 't algemeen en meubelen van het Museum van Tervueren. Onderhoud der lokalen. Boekerij. Kantoorbehoefden. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Aankoop van verzamelingen en kunstwerken. Onderhoud en vervoer der wetenschappelijke verzamelingen. Laboratorium. Fotografien. . . . .	43
	Annalen en uitgaven van het Museum van Tervueren. . . . .	44
	<b>TWEDE SECTIE. — Koloniale School.</b>	
	Jaarweden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en bedienden. . . . .	45
902,400 »	Materieel in 't algemeen en meubelen der Koloniale School. Kantoorbehoefden en schoolmaterieel. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Boekerij. . . . .	46
	<b>DERDE SECTIE. — School voor tropische geneeskunde.</b>	
	Jaarweden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. . . . .	47
	Materieel in 't algemeen en meubelen der School voor tropische geneeskunde. Onderhoud der lokalen. Boekerij. Laboratorium. Kantoorbehoefden en schoolmaterieel. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. . . . .	48
	<b>VIERDE SECTIE. — Koloniale Tuin van Laken.</b>	
	Jaarweden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. . . . .	49
	Materieel in 't algemeen en meubelen van den Kolonialen Tuin van Laken. Onderhoud der serres, gebouwen, tuinen en plantkundige verzamelingen. Kantoorbehoefden. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Vervoer. . . . .	20
3,736,000 »	TOTAAL DER TABEL XI (Ministerie van Koloniën. Uitgaven van het Moederland).	

150

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

---

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XI

---

MINISTÈRE DES COLONIES

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
<b>DÉPENSES ORDINAIRES.</b>																																																														
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>																																																														
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>																																																														
1	a	Traitement du Ministre . . . . . fr																																																												
	b.	Frais de représentation . . . . .																																																												
2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale :																																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS annuels .</th> <th>DÉPENSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>16,000 à 19,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseiller juridique . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>14,000 à 18,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux . . . . .</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td>14,000 à 18,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td>11,000 à 15,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-directeurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td>9,000 à 12,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">34</td> <td>7,300 à 8,300</td> <td style="text-align: right;">1,847,350</td> </tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">34</td> <td>6,000 à 6,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Attachés, commis et dessinateurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">98</td> <td>3,300 à 5,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concierges, huissiers, feutiers, magasinier et nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">65</td> <td>1,500 à 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cadre technique Ingénieurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td>5,200 à 12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'Administration centrale — Cabinet du Ministre — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale . . . . .</td> <td style="text-align: right;">78,00</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .</td> <td style="text-align: right;">70,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Traitements et indemnités du personnel mis en disponibilité par suite de la décentralisation accomplie en exécution de l'arrêté royal du 28 juillet 1914 — Subvention de vie chère à ce personnel. . . . .</td> <td style="text-align: right;">154,600</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><b>2,147,250</b></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels .	DÉPENSE	Secrétaire général . . . . .	1	16,000 à 19,200		Conseiller juridique . . . . .	1	14,000 à 18,000		Directeurs généraux . . . . .	6	14,000 à 18,000		Directeurs . . . . .	8	11,000 à 15,600		Sous-directeurs . . . . .	20	9,000 à 12,200		Chefs de bureau . . . . .	34	7,300 à 8,300	1,847,350	Sous-chefs de bureau . . . . .	34	6,000 à 6,800		Attachés, commis et dessinateurs . . . . .	98	3,300 à 5,700		Concierges, huissiers, feutiers, magasinier et nettoyeuses	65	1,500 à 5,000		Cadre technique Ingénieurs . . . . .	5	5,200 à 12,000		Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'Administration centrale — Cabinet du Ministre — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale . . . . .			78,00	Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .			70,000	Traitements et indemnités du personnel mis en disponibilité par suite de la décentralisation accomplie en exécution de l'arrêté royal du 28 juillet 1914 — Subvention de vie chère à ce personnel. . . . .			154,600				<b>2,147,250</b>
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels .	DÉPENSE																																																											
Secrétaire général . . . . .	1	16,000 à 19,200																																																												
Conseiller juridique . . . . .	1	14,000 à 18,000																																																												
Directeurs généraux . . . . .	6	14,000 à 18,000																																																												
Directeurs . . . . .	8	11,000 à 15,600																																																												
Sous-directeurs . . . . .	20	9,000 à 12,200																																																												
Chefs de bureau . . . . .	34	7,300 à 8,300	1,847,350																																																											
Sous-chefs de bureau . . . . .	34	6,000 à 6,800																																																												
Attachés, commis et dessinateurs . . . . .	98	3,300 à 5,700																																																												
Concierges, huissiers, feutiers, magasinier et nettoyeuses	65	1,500 à 5,000																																																												
Cadre technique Ingénieurs . . . . .	5	5,200 à 12,000																																																												
Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'Administration centrale — Cabinet du Ministre — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale . . . . .			78,00																																																											
Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .			70,000																																																											
Traitements et indemnités du personnel mis en disponibilité par suite de la décentralisation accomplie en exécution de l'arrêté royal du 28 juillet 1914 — Subvention de vie chère à ce personnel. . . . .			154,600																																																											
			<b>2,147,250</b>																																																											
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .																																																												
A REPORTER. . . . . fr																																																														

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	21,000 »	»	»	
9,000 »	9,000 »	»	»	
2,147,250 »	969,304 »	1,177,946 »	»	<p>ART. 2. — Augmentation justifiée par les relèvements des barèmes des traitements, la majoration de certaines indemnités et les augmentations régulières de traitement.</p> <p>Le rappel en service d'un certain nombre d'agents en disponibilité pour remplacer les départs qui se sont produits dans le cadre durant la guerre et le caractère permanent de la dépense, nécessitent le rattachement à l'article 2 du crédit inscrit en 1919, au chapitre des dépenses exceptionnelles, sous l'article 15 pour : « Traitements du personnel mis en disponibilité par suite de la décentralisation accomplie en exécution de l'arrêté royal du 28 juillet 1914. Subvention de vie chère à ce personnel. »</p>
25,000 »	15,000 »	10,000 »	»	<p>ART. 3. — Augmentation résultant du relèvement du tarif des frais de route.</p>
2,202,250 »	1,014,304 »	1,187,946 »	»	



## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,202,250 »	1,014,304 »	1,187,946 »	»	
480,000 »	285,000 »	195,000 »	»	ART. 4. — Augmentation résultant du prix élevé des matières.
50,000 »	50,000 »	»	»	
69,350 »	55,000 »	14,350 »	»	ART. 6. — Augmentation provoquée par l'inscription au budget métropolitain de subsides nouveaux ou majorés, à raison du développement des œuvres métropolitaines coloniales et de la situation économique générale.
2,000 »	2,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
18,000 »	12,000 »	6,000 »	»	ART. 9. — Augmentation nécessitée par l'élévation des frais de cette nature.
2,000 »	2,000 »	»	»	
2,833,600 »	1,430,304 »	1,403,296 »	»	
AUGMENTATION . . . fr		1,403,296 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
<b>CHAPITRE II.</b>																																														
<b>ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES MÉTROPOLITAINS D'ENSEIGNEMENT COLONIAL.</b>																																														
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>																																														
<i>Musée du Congo belge à Tervueren.</i>																																														
a.	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée de Tervueren. Indemnités des membres de la Commission de surveillance et de géodésie et des savants appelés au Musée :																																													
11		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 45%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 40%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">12,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 10,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,450</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3,950 à 5,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4,450 à 5,050</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,950</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">203,200 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">3,950</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 3,950</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,750</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,950</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2,850 à 2,950</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,950</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	1	12,700		4	7,500 à 10,200		4	5,500 à 6,450		2	3,950 à 5,200		1	4,800		4	4,450 à 5,050		1	3,950	203,200 »	1	4,200	6	3,950		12	3,200 à 3,950		1	3,750		1	3,950		3	2,850 à 2,950		1	2,950	
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																												
1	12,700																																													
4	7,500 à 10,200																																													
4	5,500 à 6,450																																													
2	3,950 à 5,200																																													
1	4,800																																													
4	4,450 à 5,050																																													
1	3,950	203,200 »																																												
1	4,200																																													
6	3,950																																													
12	3,200 à 3,950																																													
1	3,750																																													
1	3,950																																													
3	2,850 à 2,950																																													
1	2,950																																													
b.	Frais de représentation du Directeur, indemnités de logement et autres — Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, frais de représentation. Indemnités de logement aux membres du personnel scientifique non logés au Musée. Indemnités de résidence aux fonctionnaires, employés et gens de service du Musée de Tervueren. Honoraires du médecin agréé. Secours exceptionnels à des agents du Musée. Salaires des ouvriers employés pour divers travaux du Musée. Indemnités au secrétaire de la Commission de surveillance et de géodésie. Jetons de présence . . . . .																																													
				95,300 »																																										
				298,500 »																																										
12	Frais de route et de séjour du personnel du Musée, des membres des Commissions et des savants appelés au Musée. Missions à l'étranger . . . . .																																													
A REPORTER . . . . . fr																																														

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
298,500 »	»	298,500 »	»	<p>ART. 11 à 20. — Depuis longtemps, et notamment à la Chambre des Représentants, lors de la discussion du budget de 1919, le vœu a été émis que les dépenses inscrites au chapitre II soient portées au budget métropolitain. Il s'agit d'institutions et de services fonctionnant en Belgique et se rattachant directement aux devoirs qui incombent au pays comme peuple colonisateur. Les dépenses de traitement, etc., profitent directement à la Belgique. L'effort scientifique de ces institutions se rattache à l'ensemble de nos œuvres d'instruction supérieure.</p> <p>Il est utile de marquer que le transfert ne constituera pas pour le personnel un titre à un remaniement du barème, mais la question des pensions des fonctionnaires et agents, qui a si souvent préoccupé la législature, se trouvera réglée.</p> <p style="text-align: center;"><b>DÉPENSES :</b></p> <p>1° Pour le Musée de Tervueren, en 1920, fr. 664,000 id. id. en 1919 . 546,872 Soit en plus. . . fr. 117,128</p> <p>2° Pour l'École coloniale, en 1920 . . fr. 77,500 id. id. en 1919 . . . . 77,500</p> <p>3° Pour l'École de médecine tropicale, en 1920 . . . . . fr. 86,000 id. id. en 1919 . . . . 71,865 Soit en plus. . . fr. 14,135</p> <p>4° Pour le Jardin colonial de Laeken, en 1920 . . . . . fr. 74,900 id. id. en 1919 . . . . 42,167 Soit en plus. . . fr. 32,733</p> <p style="text-align: center;"><b>AUGMENTATION TOTALE. . . fr. 163,996</b></p> <p>sollicitée pour des dépenses supplémentaires de personnel et de matériel.</p>
7,500 »	»	7,500 »	»	
306,000 »	»	306,000 »	»	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
306,000 »	»	306,000 »	»	
338,000 »	»	338,000 »	»	
20,000 »	»	20,000 »	»	
664,000 »	»	664,000 »	»	
50,000 »	»	50,000 »	»	
50,000 »	»	50,000 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																																																		
		REPORT. . . . fr.																																																		
16	»	<p>Matériel en général et mobilier de l'École coloniale. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances. Bibliothèque :</p> <p>Entretien des locaux. Fournitures de bureau et matériel classique. Chauffage. Éclairage. Téléphone. Frais de correspondances Achat et entretien de meubles Bibliothèque . . . . .</p> <p style="text-align: right;">TOTAL des dépenses de la 2<sup>e</sup> section. . . . fr.</p>																																																		
<b>TROISIÈME SECTION.</b>																																																				
<i>École de médecine tropicale.</i>																																																				
	a.	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 10%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">13,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Professeurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Répétiteur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Préparateur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Garçon de laboratoire . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,550</td> <td style="text-align: right;">49,200 »</td> </tr> <tr> <td>Dactylographe . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concierge . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,950</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">b. Indemnités de représentation, de résidence et autres. Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">60,000 »</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td> <p>Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux. Bibliothèque Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances :</p> <p>Matériel et appareils scientifiques. Produits de laboratoire, animaux d'expérience, entretien. — Entretien des bâtiments. Chauffage, éclairage. Frais de correspondances. Achats de livres et de périodiques, frais de reliure Menues dépenses . . . . .</p> <p style="text-align: right;">TOTAL des dépenses de la 3<sup>e</sup> section. . . . fr.</p> </td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	Directeur . . . . .	1	13,000		Professeurs . . . . .	6	2,000 à 4,000		Répétiteur . . . . .	1	600		Préparateur . . . . .	1	4,700		Garçon de laboratoire . . . . .	1	3,550	49,200 »	Dactylographe . . . . .	1	2,400		Concierge . . . . .	1	3,950		Nettoyeuse . . . . .	1	2,000		b. Indemnités de représentation, de résidence et autres. Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours . . . . .			10,800 »				60,000 »	17			18	»	<p>Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux. Bibliothèque Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances :</p> <p>Matériel et appareils scientifiques. Produits de laboratoire, animaux d'expérience, entretien. — Entretien des bâtiments. Chauffage, éclairage. Frais de correspondances. Achats de livres et de périodiques, frais de reliure Menues dépenses . . . . .</p> <p style="text-align: right;">TOTAL des dépenses de la 3<sup>e</sup> section. . . . fr.</p>
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																	
Directeur . . . . .	1	13,000																																																		
Professeurs . . . . .	6	2,000 à 4,000																																																		
Répétiteur . . . . .	1	600																																																		
Préparateur . . . . .	1	4,700																																																		
Garçon de laboratoire . . . . .	1	3,550	49,200 »																																																	
Dactylographe . . . . .	1	2,400																																																		
Concierge . . . . .	1	3,950																																																		
Nettoyeuse . . . . .	1	2,000																																																		
b. Indemnités de représentation, de résidence et autres. Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours . . . . .			10,800 »																																																	
			60,000 »																																																	
17																																																				
18	»	<p>Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux. Bibliothèque Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances :</p> <p>Matériel et appareils scientifiques. Produits de laboratoire, animaux d'expérience, entretien. — Entretien des bâtiments. Chauffage, éclairage. Frais de correspondances. Achats de livres et de périodiques, frais de reliure Menues dépenses . . . . .</p> <p style="text-align: right;">TOTAL des dépenses de la 3<sup>e</sup> section. . . . fr.</p>																																																		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000 »	»	50,000 »	»	
27,500 »	»	27,500 »	»	
77,500 »	»	77,500 »	»	
60,000 »	»	60,000 »	»	
26,000 »	»	26,000 »	»	
86,000 »	»	86,000 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
<b>QUATRIÈME SECTION.</b> <i>Jardin colonial de Laeken.</i>																								
a.		Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :																						
19		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 45%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 40%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 12,240</td> <td rowspan="6" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 37,950 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,700</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,750</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,050</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,150</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2,950</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	1	9,000 à 12,240	} 37,950 »	1	5,700	1	5,200	1	3,750	1	4,050	1	3,150		2	2,950			
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																					
	1	9,000 à 12,240	} 37,950 »																					
	1	5,700																						
	1	5,200																						
	1	3,750																						
1	4,050																							
1	3,150																							
	2	2,950																						
	b.	Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Indemnités de résidence et autres. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours																						
				8,850 »																				
				46,800 »																				
20		Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Transport :																						
		Achat de matériel agricole, engrais, désinfectants, plantes, graines et autres éléments de reproduction. Matériaux et produits pour entretien des serres, locaux et habitations. Chauffage, éclairage, réparation des appareils de chauffage. Matériel et fournitures de bureau. Frais de correspondances. Frais de transport. Divers																						
		TOTAL des dépenses de la 4 <sup>e</sup> section . . . . fr.																						
<b>Récapitulation du chapitre II.</b>																								
		Première section : Musée de Tervueren. . . . .																						
		Deuxième section : École coloniale . . . . .																						
		Troisième section : École de médecine tropicale . . . . .																						
		Quatrième section : Jardin colonial de Laeken . . . . .																						
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.																						
<b>DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>																								
<b>CHAPITRE III.</b>																								
»	»	Traitements du personnel mis en disponibilité par suite de la décentralisation administrative accomplie en exécution de l'arrêté royal du 28 juillet 1914. Subvention de vie chère à ce personnel ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .																						
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.																						

## DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
46,800 »	»	46,800 »	»	
28,100 »	»	28,100 »	»	
74,900 »	»	74,900 »	»	
664,000 »	»	664,000 »	»	
77,500 »	»	77,500 »	»	
86,000 »	»	86,000 »	»	
74,900 »	»	74,900 »	»	
902,400 »	»	902,400 »	»	
AUGMENTATION . . fr.		902,400 »		
»	100,000 »	»	100,000 »	Voir justification à l'article 2.
»	100,000 »	»	100,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		100,000 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMERO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Administration centrale . . . . . fr
II	Établissements scientifiques d'enseignement colonial . . . . .
III.	Dépenses exceptionnelles . . . . .
<p>TOTAL (Ministère des Colonies Dépenses métropolitaines) . . . . . fr</p>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,833,600 »	1,430,304 »	1,403,296 »	»	
902,400 »	»	902,400 »	»	
»	100,000 »	»	100,000 »	
3,736,000 »	1,530,304 »	2,205,696 »	100,000 »	
AUGMENTATION . fr.		2,205,696 »		

(576)

# MINISTÈRE DES COLONIES

---

## TABLEAU XI DU BUDGET GÉNÉRAL

Ces pages remplacent les deux premières pages du document  
distribué antérieurement.

## MINISTÈRE DES COLONIES.

### TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920.

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS :	
	au 1 <sup>er</sup> juillet 1914	au 1 <sup>er</sup> janvier 1920
Secrétaire général . . . . .	1	1
Conseiller juridique . . . . .	»	1
Directeur généraux et directeurs, chefs de service . . . . .	6	9
Directeurs . . . . .	14	4
Chefs de division . . . . .	18	»
Sous-directeurs . . . . .	»	19
Ingénieurs principaux . . . . .	»	5
Chefs de bureau . . . . .	33	27
Ingénieur . . . . .	1	»
Sous-chefs de bureau . . . . .	30	34
Attachés, commis ou dessinateurs de :		
1 <sup>re</sup> classe . . . . .	47	43
2 <sup>e</sup> classe . . . . .	40	49
3 <sup>e</sup> classe . . . . .	70	
	260	192

Traitements payés à ce personnel : en 1914, fr. 1,063,085.89; en 1919, fr. 1,245,586.59.

Ce dernier chiffre comprend :

- 1<sup>o</sup> Les traitements payés au personnel subalterne;
- 2<sup>o</sup> Les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes;
- 3<sup>o</sup> Les traitements payés aux agents en disponibilité par suite de la décentralisation.

**N. B.** — Depuis la rentrée du Gouvernement, le personnel des cadres départementaux n'a pas été augmenté.

# MINISTÈRE DES COLONIES

---

## TABLEAU XI DU BUDGET GÉNÉRAL

## MINISTÈRE DES COLONIES.

### TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920.

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS :	
	au 1 <sup>er</sup> juillet 1914	au 1 <sup>er</sup> janvier 1920
Secrétaire général . . . . .	4	1
Conseiller juridique . . . . .	»	1
Directeur généraux et directeurs, chefs de service . . .	6	9
Directeurs . . . . .	14	4
Chefs de division . . . . .	18	»
Sous-directeurs . . . . .	»	19
Ingénieurs principaux . . . . .	»	5
Chefs de bureau . . . . .	3	27
Ingénieur . . . . .	1	»
Sous-chefs de bureau . . . . .	30	34
Attachés, commis ou dessinateurs de :		
1 <sup>re</sup> classe . . . . .	47	43
2 <sup>e</sup> classe . . . . .	40	49
3 <sup>e</sup> classe . . . . .	70	—
	260	92

Traitements payés à ce personnel : en 1914, fr. 1,063,085.89; en 1919, fr. 1,245,586.59.

Ce dernier chiffre comprend :

- 1<sup>o</sup> Les traitements payés au personnel subalterne;
- 2<sup>o</sup> Les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes;
- 3<sup>o</sup> Les traitements payés aux agents en disponibilité par suite de la décentralisation.

**N. B.** — Depuis la rentrée du Gouvernement, le personnel des cadres départementaux n'a pas été augmenté.

**Musée.**

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS :	
	au 1 <sup>er</sup> juillet 1914	au 1 <sup>er</sup> janvier 1920
Directeur . . . . .	1	1
Chefs de section . . . . .	2	4
Attachés . . . . .	6	4
Préparateurs . . . . .	4	4
Employés . . . . .	2	3
Surveillant-chef . . . . .	1	1
Surveillants. . . . .	11	9
Garçon de laboratoire . . . . .	1	1
Dessinateur-photographe . . . . .	1	1
Gardiens de collections. . . . .	7	8
Concierge . . . . .	1	1
Veilleur de nuit . . . . .	1	1
	<u>38</u>	<u>38</u>

Traitements payés à ce personnel : en 1914, 110,000 francs; en 1919, 230,000 francs.

Ce dernier chiffre comprend :

- 1° Les salaires payés au personnel salarié (hommes de peine, nettoyeuses);
- 2° Les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes et rappel des augmentations.

**École de médecine tropicale.**

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS	
	au 1 <sup>er</sup> juillet 1914	au 1 <sup>er</sup> janvier 1920
Directeur. . . . .	1	1
Professeurs . . . . .	5	5
Préparateur . . . . .	1	1
Garçon de laboratoire. . . . .	1	1
Concierge . . . . .	1	1
Dactylographe . . . . .	»	1
Nettoyeuse . . . . .	1	1
TOTAUX. . . . .	<u>10</u>	<u>11</u>

Traitements payés à ce personnel : en 1914, 35,000 francs; en 1919, 51,000 francs.

Ce dernier chiffre comprend les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes et du rappel des augmentations.

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS	
	au 1 <sup>er</sup> juillet 1914.	au 1 <sup>er</sup> janvier 1920.
Directeur professeur . . . . .	1	1
Professeurs . . . . .	8	8
Conférencier . . . . .	1	1
Instructeur . . . . .	1	1
Chargés de cours . . . . .	10	12
Huissier . . . . .	1	1
Concierge . . . . .	1	1
Nettoyeuses. . . . .	2	2
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>25</b>	<b>27</b>

Traitements ou indemnités payés à ce personnel : en 1914, 37,000 francs; en 1919, 51,000 francs.

Ce dernier chiffre comprend les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes et le rappel des augmentations.

#### Jardin colonial de Laeken.

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS :	
	au 1 <sup>er</sup> juillet 1914	au 1 <sup>er</sup> janvier 1920
Jardinier en chef . . . . .	1	1
Ingénieur agricole. . . . .	1	1
Jardiniers . . . . .	5	5
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

Traitements payés à ce personnel : en 1914, 15,000 francs; en 1919, 31,000 francs.

Ce dernier chiffre comprend les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes et rappel des augmentations.